



ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

2026-001/DFS

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Serge DARMIAN en qualité de 1^{er} adjoint au Maire en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement de la collectivité, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à Monsieur Serge DARMIAN, Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Monsieur Serge DARMIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Comptabilité et finances : préparation des décisions budgétaires, suivi de l'exécution du budget communal, fiscalité, gestion de la dette et de la trésorerie, recherche de subventions ;
- Information et communication : élaboration du bulletin municipal, affiches et documents divers de communication, gestion du site internet, de l'application Panneau Pocket, des réseaux sociaux.

Article 2 : Monsieur Serge DARMIAN pourra signer sous ma surveillance et ma responsabilité, les documents suivants :

- Les courriers et documents relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté ;
- Les convocations et comptes rendus des commissions relevant des domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté ;

La signature devra respecter le formalisme suivant :

« Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Serge DARMIAN ».

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat, publié, et notifié à l'intéressé. De plus, une ampliation sera adressée au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Bousse, le 20 mars 2026

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

Serge DARMIAN
Date et signature

24/03/2026

Serge DARMIAN

Pierre Kowalczyk